

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 décembre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 14 décembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/60

Objet : Modification de la délibération n° 2011/45 relative à la taxe d'aménagement

Vu la délibération n° 2011/45 du 14/10/2011 relative à la mise en place de la taxe d'aménagement sur la commune de Wintzenheim-Kochersberg ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 et la loi de finances pour 2011 rectificative n° 2010-1658 du même jour ;

Considérant que dans la délibération susnommée, le conseil municipal n'a pas délibéré sur la mise en place d'un taux de taxe d'aménagement dans les zones N du Plan Local d'Urbanisme de la commune pensant qu'elle ne s'y appliquait pas du fait du caractère inconstructible de ces zones : que la loi prévoit la mise en place de cette taxe sur l'ensemble du ban communal ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité :

DECIDE d'adopter un taux de 1 % sur l'ensemble des zones classées N au Plan Local d'Urbanisme ;

LAISSE inchangée la délibération n° 2011/45 du 14/10/2011 en ce qu'elle prévoit les taux pour les zones UA, UB, AU et A.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 décembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 15 décembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH